

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01438 Numéro SIREN : 807 467 493 Nom ou dénomination : A2SR
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2022 sous le numéro de dépôt A2022/012352

A2SR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 Euros
Siège social à 74600 SEYNOD (Haute-Savoie)
105, chemin des Prés Bouvaux

RCS ANNECY 807 467 493

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 24 MAI 2022

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-quatre mai à onze heures,

La société « RLC5 », Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €, dont le siège social est à 74600 SEYNOD (Haute-Savoie) – 105, chemin des Prés Bouvaux, immatriculée au RCS ANNECY sous le numéro 845 051 358, représentée par son président, Monsieur Jonathan ROCHER,

Actionnaire unique de la société « A2SR », Société par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €, divisé en 200 actions dont le siège social est à 74600 SEYNOD (Haute-Savoie) – 105, chemin des Prés Bouvaux, immatriculée au RCS ANNECY 807 467 493, représentée par son président Monsieur Jonathan ROCHER, a établi le présent procès-verbal constatant ses décisions.

Le soussigné précise que l'actionnaire unique est appelée à statuer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1. Démission du président
2. Nomination d'un nouveau président en lieu et place du président démissionnaire
3. Pouvoirs pour effectuer les formalités légales

Le soussigné déclare ensuite que les décisions suivantes ont été prises :

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique

Prend acte de la démission de Monsieur Jonathan ROCHER de son mandat de Président de la société à compter de ce jour.

Elle le remercie de l'activité qu'il a déployée dans l'exercice de ce mandat et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique

Décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en lieu et place de Monsieur Jonathan ROCHER, démissionnaire :

20

La société « RLC5 », Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 €, dont le siège social est à 74600 SEYNOD (Haute-Savoie) – 105, chemin des Prés Bouvaux, immatriculée au RCS ANNECY sous le numéro 845 051 358, représentée par son Président Monsieur Jonathan ROCHER.

La société « RLC5 », tout en acceptant le mandat de présidente qui vient de lui être confié, déclare qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité quant à son exercice.

TROISIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique

Donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer toutes les formalités prescrites par la loi.

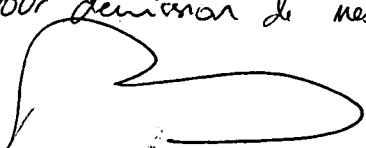
CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, après lecture.

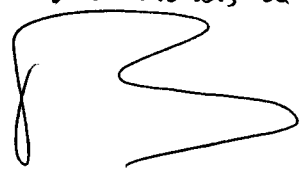
Le Président
Jonathan ROCHER (1)

Bon pour démission de mes fonctions de président



Intervient aux présentes
La Société « RLC5 » (2)
Représentée par Monsieur Jonathan ROCHER

Bon pour acceptation des fonctions de président



(1) la signature est précédée de la mention manuscrite « bon pour démission de mes fonctions de président »

(2) la signature est précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation des fonctions de président »